

A.C. ACQUISITIONS

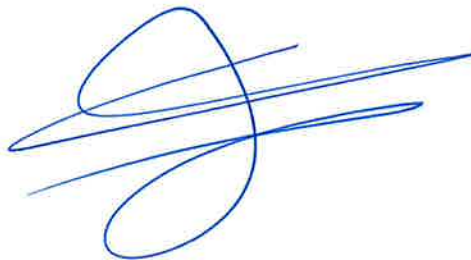
Société par actions simplifiée à associé unique au capital de 10.000 €
Siège social : 63, avenue Raymond Poincaré (75016) PARIS
RCS PARIS 500 883 715

COMPTES ANNUELS 2024

PERIODE DU 1^{ER} JANVIER AU 31 DECEMBRE 2024

Pour copie certifiée conforme

Charles CHELLY, président

A handwritten signature in blue ink, consisting of a large, stylized 'C' followed by a horizontal line and a loop.

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/12/2024 12			Exercice N-1 31/12/2023 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	Euros	%
	Capital souscrit non appelé (I)						
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles						
	Frais d'établissement	20 988	8 143	12 845	17 043	4 198	24.63
	Frais de développement						
	Concessions, brevets et droits similaires						
	Fonds commercial (1)	25 000		25 000	25 000		
	Autres immobilisations incorporelles						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains						
	Constructions	320 000	21 224	298 776	309 656	10 880	3.51
	Installations techniques, matériel et outillage						
	Autres immobilisations corporelles	97 705	56 313	41 392	43 990	2 598	5.91
	Immobilisations en cours						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations financières (2)						
ACTIF CIRCULANT	Participations mises en équivalence						
	Autres participations	5 045		5 045	45	5 000	NS
	Créances rattachées à des participations	326 135		326 135	246 135	80 000	32.50
	Autres titres immobilisés						
	Prêts						
	Autres immobilisations financières	2 498		2 498	2 884	387	13.40
	Total II	797 371	85 680	711 691	644 753	66 937	10.38
	Stocks et en cours						
	Matières premières, approvisionnements						
	En-cours de production de biens						
	En-cours de production de services						
	Produits intermédiaires et finis						
	Marchandises	3 997 664		3 997 664	4 307 143	309 479	7.19
	Avances et acomptes versés sur commandes						
	Créances (3)						
Comptes de Régularisation	Clients et comptes rattachés				2 838	2 838	100.00
	Autres créances	65 039		65 039	419 494	354 455	84.50
	Capital souscrit - appelé, non versé						
	Valeurs mobilières de placement	253 148		253 148		253 148	
	Disponibilités	172 633		172 633	359 214	186 581	51.94
	Charges constatées d'avance (3)	1 726		1 726	1 500	226	15.08
	Total III	4 490 210		4 490 210	5 090 188	599 977	11.79
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)						
	Primes de remboursement des obligations (V)						
	Ecarts de conversion actif (VI)						
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	5 287 581	85 680	5 201 901	5 734 941	533 040	9.29

(1) Dont droit au bail 25 000
(2) Dont à moins d'un an 328 633
(3) Dont à plus d'un an

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
		31/12/2024	12	31/12/2023	12	Euros	%
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé : 10 000) Primes d'émission, de fusion, d'apport Ecart de réévaluation	10 000	10 000				
	Réserves Réserve légale Réserves statutaires ou contractuelles Réserves réglementées Autres réserves	1 000	1 000				
	Report à nouveau	1 000 014	684 630	315 384	46.07		
	Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	185 010	435 384	250 374	57.51		
	Subventions d'investissement Provisions réglementées						
	Total I	1 196 024	1 131 014	65 010	5.75		
	AUTRES FONDS PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs Avances conditionnées					
		Total II					
PROVISIONS		Provisions pour risques Provisions pour charges					
	Total III						
	DETTES (1)	Dettes financières Emprunts obligataires convertibles Autres emprunts obligataires Emprunts auprès d'établissements de crédit Concours bancaires courants Emprunts et dettes financières diverses	1 753 713 1 322 790 368 986	2 362 193 1 106 360 404 221	608 480 216 430 35 235	25.76 19.56 8.72	
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours							
Dettes d'exploitation Dettes fournisseurs et comptes rattachés Dettes fiscales et sociales		11 712 39 100	78 525 143 319	66 813 104 219	85.09 72.72		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés Autres dettes		509 576	509 310	267	0.05		
Comptes de Régularisation		Produits constatés d'avance (1)					
		Total IV	4 005 877	4 603 927	598 050	12.99	
		Ecart de conversion passif (V)					
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)		5 201 901	5 734 941	533 040	9.29		

(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an

2 252 164 2 010 203

ANNEXE

Exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2018-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

Frais d'établissement

(Code du Commerce Art.R 123-186, al.4)

	Valeurs	Taux d'amortissement
Frais de constitution	20 988	
Total général	20 988	

ANNEXE

Exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024

Frais de recherche appliquée et de développement

(PCG Art. 831-2/2.1)

Il s'agit du détail du poste Frais de recherche et de développement au bilan.
Les dépenses engagées ont été inscrites en immobilisations, car il s'agit de frais afférents à des projets nettement individualisés et ayant de sérieuses chances de rentabilité commerciale.
La durée d'amortissement est fonction de la Nature des frais engagés et de la durée de vie probable des projets.

Fonds commercial

(Code du Commerce Art. R 123-186; PCG Art. 831-2/10)

Autres immobilisations incorporelles

(Code du Commerce Art. R 123-186)

Les brevets, concessions et autres valeurs incorporelles immobilisées ont été évalués à leur coût d'acquisition, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Evaluation des immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Evaluation des amortissements

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Constructions	Linéaire	10 à 50 ans
Agencements et aménagements	Linéaire	10 à 20 ans
Installations techniques	Linéaire	5 à 10 ans
Matériels et outillages	Linéaire	5 à 10 ans
Matériel de transport	Linéaire	4 à 5 ans
Matériel de bureau	Linéaire	5 à 10 ans
Mobilier	Linéaire	5 à 10 ans

Titres immobilisés

(PCG Art. 831-2/20 et 832-7)

Les titres de participation, ainsi que les autres titres immobilisés, ont été évalués au prix pour lequel ils ont été acquis, à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.
En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur d'entrée des titres cédés a été estimée au prix d'achat moyen pondéré.
Les titres immobilisés ont le cas échéant été dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la clôture de l'exercice.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024

Créances immobilisées

(PCG Art. 831-2 7°)

Les prêts, dépôts et autres créances ont été évalués à leur valeur nominale.
Les créances immobilisées ont le cas échéant été dépréciées par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la clôture de l'exercice.

Différence d'évaluation sur éléments fongibles

(PCG Art.831-2/11 et Art. 832-13)

Disponibilités en Euros

Les liquidités disponibles en caisse ou en banque ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	5 280
Dettes fiscales et sociales	135
Total	5 415

A.C. ACQUISITIONS

Société par actions simplifiée à associé unique au capital de 10.000 €
Siège social : 63, avenue Raymond Poincaré (75016) PARIS
RCS PARIS 500 883 715

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE DU 26 MARS 2025

*Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2024
Décision proposée par le président et adoptée par l'associé unique*

[...]

DEUXIEME DECISION

L'associé unique approuve la proposition du président et décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2024, d'un montant de 185.010 €, de la façon suivante :

Origine :

- « Report à Nouveau » antérieur :	1.000.014 €
- bénéfice de l'exercice écoulé :	185.010 €

Bénéfice distribuable :	1.185.024 €

Affectation :

- à titre de dividendes à l'associé unique :	91.425 €
- le solde au poste « Autres Réserves » :	1.093.599 €

	1.185.024 €

Le poste « Report à Nouveau » est ainsi ramené de 1.000.014 € à 0 et le poste « Autres Réserves » est porté de 0 à 1.093.599 €.

Le dividende brut à attribuer à l'associé unique est ainsi fixé à 914,25 € par action. Il sera mis en paiement par le président, selon les modalités juridiques, sociales et fiscales ci-après :

- Sur le plan juridique, la mise en paiement de ces dividendes interviendra, au choix du président, à compter de ce jour, par chèque, virement bancaire ou par inscription au crédit du compte courant de l'associé unique, **en une ou plusieurs échéances selon les disponibilités de la société.**
- Sur le plan social et le plan fiscal, les dividendes bruts versés aux personnes physiques dont le domicile fiscal est situé en France ont fait l'objet, lors de leur mise en paiement, d'un prélèvement forfaitaire unique (PFU), ou « flat tax », de 30 % composé d'un prélèvement forfaitaire non libératoire au taux de 12,8 % perçu à titre d'acompte sur l'impôt sur le revenu et des prélèvements sociaux à hauteur de 17,2 %. Ces sommes sont déclarées et payées par la société au plus tard le 15 du mois suivant celui du versement des dividendes.

L'associé unique percevra donc un dividende net de 639,98 € par action.

Toutefois, si cela se révèle plus avantageux pour le déclarant, l'option pour le barème progressif de l'impôt sur le revenu reste possible, ce qui lui permettra de conserver le bénéfice de l'abattement de 40 % qui était en vigueur jusqu'au 31 décembre 2017. Cette option, expresse et irrévocable, est globale (elle porte sur l'ensemble des revenus et gains entrant dans le champ d'application du PFU). Elle doit être exercée chaque année, par écrit, lors du dépôt de la déclaration de revenus et au plus tard avant la date limite de déclaration.

Le PFU s'applique de plein droit à défaut d'option pour le barème progressif de l'IR.

Peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8 % les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50.000 € (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75.000 € (contribuables soumis à une imposition commune). La dispense doit être demandée sous la forme d'une attestation sur l'honneur auprès de la société au plus tard le 30 novembre de l'année précédant celle du paiement.

L'année suivant leur versement, les dividendes sont déclarés avec l'ensemble des revenus et soumis à l'impôt sur le revenu : soit au prélèvement forfaitaire unique de 12,8 % pour les personnes physiques qui y ont intérêt, soit, sur option, au barème progressif après application, le cas échéant, d'un abattement de 40 %. Les sommes versées au titre du prélèvement forfaitaire non libératoire s'imputent, selon le cas, sur le PFU ou l'impôt calculé au barème progressif.

L'associé unique prend acte que :

- la totalité du montant brut des revenus présentement distribués est éligible à l'option pour le barème progressif et donc à la réfaction de 40 % ;
- compte tenu de cette affectation, les capitaux propres de la société s'élèvent à 1.104.599 € ;
- les dividendes distribués au titre des trois derniers exercices ont été les suivants :
 - exercice clos le 31 décembre 2021 : 71.429 €
 - exercice clos le 31 décembre 2022 : 138.572 €
 - exercice clos le 31 décembre 2023 : 120.000 €

[...]

Pour extrait certifié conforme
Charles CHELLY, président

